



DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHONE

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**Séance du 28 août 2023 (19h30)**

Salle Roland Moulin – Mairie  
Convocation et affichage : 24/08/2023

**Président de séance : Lucie RAMIER**  
**Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BERTHAUD**

Effectif du Conseil municipal : 19    En exercice : 15    Présents : 15    Votants : 15

Etaient présents : Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Tony GRANGE, Thierry VIEROUX, Patricia ROUBIN, Arnaud LEMARCHAND, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sabine FLATET, Marie-Noëlle BERTHAUD, Romain D'ANIELLO, Jérémy COURBON, Lucas SABOT.

*Lucie RAMIER, Maire ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint et nomme Marie-Noëlle BERTHAUD secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité, sans remarques.*

**CM-2023-040 - Attribution du marché public maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école intercommunale du Fayet Félines Vinzieux**

**Rapporteur : Lucie RAMIER**

Madame le Maire indique qu'une consultation pour un marché public maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école intercommunale du Fayet a été lancée le 28/06/2023. Cette consultation est une procédure formalisée soumise au Code des marchés publics.

Il se divise en 13 lots :

LOT N° 01 - TERRASSEMENT-VRD-ESPACES VERTS
LOT N° 02 - GROS ŒUVRE
LOT N° 03 - CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE
LOT N° 04 - ETANCHEITE
LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-OCCULTATIONS
LOT N° 06 - SERRURERIE-METALLERIE
LOT N° 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N° 08 - PLATERIE-FAUX PLAFONDS-PEINTURE
LOT N° 09 - REVETEMENTS SOLS ET MURAUX
LOT N° 10 - PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE-VMC
LOT N° 11 - ELECTRICITE-COURANTS FORTS ET FAIBLES
LOT N° 12 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
LOT N° 13 - FACADES

Dans le cadre de cette consultation, une publication a été réalisée le 28/06/2023. La date de remise des offres était fixée au 19/07/2023 avant 12h00 dernier délai.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 07/08/2023 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

**Le critère valeur technique – 60 points**

Sous Critère 1 : Moyens humains, matériels et techniques mis en œuvre sur ce chantier.

Sous Critère 2 : Organisation du chantier, programme d'exécution des ouvrages, indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases de chantier.

Sous Critère 3 : Indications concernant les caractéristiques des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants.

Sous Critère 4 : Mesures prises pour assurer la sécurité et la protection de la santé, le respect de l'environnement et gestion des déchets.

## Le critère prix – 40 points

L'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note (somme des 2 critères).

Après présentation du rapport d'analyse des offres, les prestataires suivants ont été retenus :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT TOTAL
LOT N° 01 - TERRASSEMENT-VRD-ESPACES VERTS	EURL GUION PATRICK TP	46 623.56€
LOT N° 02 - GROS ŒUVRE	SMG CONSTRUCTION GIRARD FRERES	170 000.00€
LOT N° 03 - CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE	SAS BERNARD ET FILS	88 175.26€
LOT N° 04 - ETANCHEITE	MANREY SAS	21 600.00€
LOT N° 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM-OCCULTATIONS	DURIEUX FERMETURES	69 354.00€
LOT N° 06 - SERRURERIE-METALLERIE	1G2B	16 193.12€
LOT N° 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE RIVORY	39 312.70€
LOT N° 08 - PLATERIE-FAUX PLAFONDS-PEINTURE	SARL PEPIER CHARREL	86 453.32€
LOT N° 09 - REVETEMENTS SOLS ET MURAUX	LES AS DES CARREAUX	48 038.40€
LOT N° 10 - PLOMBERIE-SANITAIRES-CHAUFFAGE-VMC	GRANGE	75 885.00€
LOT N° 11 - ELECTRICITE-COURANTS FORTS ET FAIBLES	VOLOZAN ELECTRICITE	39 847.00€
LOT N° 12 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	Lot infructueux	0€
LOT N° 13 - FACADES	SARL FACADES ARDECHOISES ETS ISIK	16 936.04€
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>754 428.40€</b>

**A noter que le lot n°12 – panneaux photovoltaïques, est revenu infructueux, il est reporté en consultation ultérieure.**

*Lucie RAMIER rappelle le déroulement d'un appel d'offres et précise le nombre d'entreprises qui ont répondues sur chaque lot.*

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE de retenir et de valider la décision de la Commission d'appel d'offres et APPROUVE les clauses du marché à passer avec les prestataires par lot, comme exposé dans le tableau ci-dessus.

PREND ACTE que le lot n°12 – panneaux photovoltaïques est infructueux et qu'il est reporté en consultation ultérieure.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, et le CHARGE de toutes démarches utiles à son exécution.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30.*

**Marie-Noëlle BERTHAUD**  
Secrétaire de séance

**Lucie RAMIER**  
Maire